

Décision

Générale

colonial

Décision n° 41 au sujet de la nomination de Djama Saïd Boghore.

n° 41

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis : Vu la lettre n° 17 du 8 février 1948 du chef de la station intercoloniale ; Étant donné les nouvelles fonctions remplies par Djama Saïd Boghoré,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Djama Saïd Boghoré planton. 6 échelon, à la Station intercoloniale est nommé agent technique, 10e échelon. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er janvier 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. -H. SIRIEX.